

Séance extraordinaire du conseil municipal du 11 décembre 2023

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE LAVALTRIE

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le lundi 11 décembre 2023 à 19 h 00, au lieu ordinaire des séances du conseil au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Christian Goulet, mesdames les conseillères, Anne Charlot-Mayrand, Lisette Falker et Marie-Pier Villeneuve et messieurs les conseillers, Denis Moreau, Pascal Tremblay, Jocelyn Guévremont et Robert Pellerin.

Est absente : madame la conseillère, Francine Ranger.

Sont également présents : monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général ainsi que madame Marie-Josée Charron, greffière.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire, Christian Goulet, constate le quorum et déclare ouverte la présente séance extraordinaire. La greffière dépose l'avis de convocation ainsi que la preuve de notification.

2023-12A-01

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-12A-02

Adoption du budget pour l'exercice financier de l'année 2024

ATTENDU que le conseil vient de prendre connaissance du document intitulé *Prévisions budgétaires fonctionnement 2024*;

ATTENDU que ce budget prévoit:

Revenus de fonctionnement :	26 545 680 \$
Moins - dépenses de fonctionnement :	(27 985 564 \$)
Plus - conciliation à des fins fiscales :	(1 439 884 \$)
Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales :	0 \$

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal adopte le budget pour l'exercice financier de l'année 2024, annexé à la présente pour en faire partie intégrante, comme s'il était ici reproduit au long.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-12A-03

Adoption du programme triennal d'immobilisations

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que conformément à l'article 473.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal adopte le document intitulé *Programme triennal des immobilisations 2024, 2025 et 2026*, annexé à la présente pour en faire partie intégrante, comme s'il était ici reproduit au long;

Que ledit programme comporte des dépenses réparties sur les trois années pour les montants suivants:

2024	13 393 414 \$
2025	15 810 274 \$
2026	23 087 139 \$

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Période de questions

Lors de la période de questions, il y a eu quelques interventions de la part des personnes présentes.

2023-12A-04

Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 19 h 48.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Christian Goulet, maire

Marie-Josée Charron, greffière

Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)

Je soussigné, Christian Goulet, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 12^e jour du mois de décembre 2023.

Christian Goulet, maire